

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation
07/05/2025

Date d'affichage
19/05/2025

Objet de la délibération
Finances : : création du budget annexe Gendarmerie

Séance du 13 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le treize mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoît VUILLEMIN, maire.

Étaient présents :

M. CALVAT Lylian, Mme CASTILLON Nathalie, M. CUCHE Jérôme, Mme BAUD GABLE Marlène, Mme GOMES Karine, Mme GROSGURIN Fanny, M. JUAREZ Emilio, M. FABREGUES Daniel, M. GAULARD Claude, M. MOREL Christian, M. MARÉCHAL Cyril, M. NICOLAS Franck, M. RIGAL Philippe, Mme SAUVONNET Nadine, Mme PRAOM Margaux, Mme BELLEVILLE Marion, M. Benoît VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

**Mme RAHON-SIMON Delphine donnant pouvoir à M. MARECHAL Cyril
M. LECAILLE Marc donnant pouvoir à Mme GOMES Karine
M. PELLETIER Charles-Emmanuel donnant pouvoir à M. VUILLEMIN Benoît**

Était absent :

M. MALIVERNAY Jean-Baptiste

Mme GABLE Marlène a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, certaines opérations spécifiques, par leur nature et leur autonomie financière, doivent être retracées dans un budget annexe distinct du budget principal.

Le projet de construction d'un bâtiment destiné à accueillir la Gendarmerie, comprenant des recettes affectées (loyers, subventions, remboursement des charges, etc.) et des dépenses spécifiques (investissements, entretien, emprunts éventuellement dédiés), justifie la création d'un budget annexe.

Ce budget annexe permettra de :

- retracer distinctement les opérations liées à la Gendarmerie (investissements, entretien, recettes locatives...);
- assurer une meilleure lisibilité comptable et budgétaire ;
- respecter les exigences de suivi et de transparence en matière de gestion d'équipements publics spécifiques.

Considérant l'intérêt que représente ce projet pour la Commune ;

Considérant la nécessité de créer un budget annexe dédié à la Gendarmerie afin d'en retracer les écritures comptables dans un budget autonome ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le

Par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

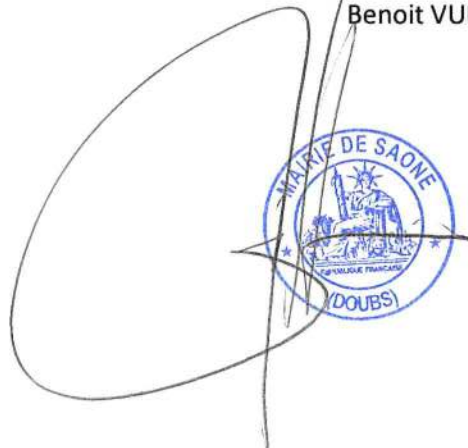
- **DE CRÉER** un budget annexe « Gendarmerie » sous la nomenclature budgétaire M57, à compter de l'exercice 2025 ;
- **D'OPTER**, le cas échéant, pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), en fonction du montage juridique et fiscal retenu ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires à la création, à l'affectation de crédits et à l'assujettissement du budget annexe à la TVA ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer, le cas échéant, les écritures comptables nécessaires entre le budget principal et le budget annexe, notamment en matière d'avances, de transferts ou de subventions.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 13 mai 2025

M. le Maire de Saône,

Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRES :

PREFECTURE DE BESANÇON

DGFIP

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État